

Régulateurs en télécommunication

--

Commission canadienne des droits de la personne

Qui sont-ils?

La commission canadienne des droits de la personne (CCDP) est chargée d'appliquer la loi canadienne sur les droits de la personne, qui promeut l'égalité et empêche toute discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'état matrimonial, la situation de famille, les caractéristiques génétiques, le handicap, ou l'état de personne graciée ou ayant fait l'objet d'une suspension du casier judiciaire. La CCDP enquête sur les plaintes pour discrimination et s'efforce de les résoudre par la médiation et d'autres moyens.

Que devez-vous faire?

- Si un membre pense sincèrement avoir fait l'objet d'une discrimination fondée sur des motifs interdits mentionnés au-dessus, DÉPOSEZ UNE PLAINTÉ AUJOURD'HUI en utilisant le lien ci-dessous. Inclure autant de détails et de preuves que possible.

<https://www.chrc-ccdp.gc.ca/fr>

EDSC - Programme du travail

Qui sont-ils?

Le programme du travail de l'EDSC (Emploi et Développement social Canada) joue un rôle essentiel dans la promotion de lieux de travail équitables, sûrs et productifs dans l'ensemble du Canada. Ils s'occupent des normes du travail, de la santé et de la sécurité, de l'équipe, etc.

Que devez-vous faire?

- Envoyez un courriel aux adresses suivantes si vous avez des inquiétudes sur la façon dont Telus traite ses travailleurs, partagez votre histoire, donnez des exemples. Pression inappropriée ou attentes impossibles, accès aux prestations d'invalidité, harcèlement, intimidation, santé et sécurité, problèmes de santé mentale causés par l'employeur, tous les problèmes sérieux liés au travail. Racontez votre histoire.

media@hrsdc-rhdcc.gc.ca

sandra.hassan@labour-travail.gc.ca – Sous-ministre du Travail

charleen.armstrong@labour-travail.gc.ca – Chef de Cabinet

CRTC

Qui sont-ils?

Le CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) réglemente et supervise les télécommunications et la radiodiffusion au Canada, en veillant à une concurrence juste, la protection des consommateurs et au respect des normes de radiodiffusion. Ils s'intéressent aux plaintes relatives à la qualité des services de télécommunications, aux litiges en matière de facturation, au respect de la réglementation sur le contenu canadien dans le domaine de la radiodiffusion et aux questions touchant à la concurrence entre les fournisseurs de services.

Que devez-vous faire?

- Envoyez un courriel aux adresses suivantes si vous avez des inquiétudes concernant la protection des consommateurs, la qualité du service ou des questions relatives à la concurrence sur le marché en raison des pratiques de Telus. Partagez vos histoires, donnez des détails.

Communications@crtc.gc.ca

vicky.eatrides@crtc.gc.ca – Présidente et première dirigeante

bram.abramson@crtc.gc.ca – Conseiller, Ontario

nirmala.naidoo@crtc.gc.ca – Conseillère, Alberta et Territoires du Nord-Ouest

claire.anderson@crtc.gc.ca – Conseillère, Colombie-Britannique

Steven.Harroun@crtc.gc.ca – Cadre en chef de la conformité et des enquêtes

Anthony.McIntyre@crtc.gc.ca – Avocat général principal et directeur exécutif

Leila.Wright@crtc.gc.ca – Directrice exécutive

****Quand vous envoyez un courriel, notez toujours que votre syndicat vous a demandé de communiquer avec eux.**